



Délibération D2022_004
**Régularisation foncière Chemin du Vieux
Bellossy**
Echange de terrains de la commune avec GROS

L'an deux mille vingt-deux, le onze-janvier à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Joëlle LAVOREL.

Nombre de membres
Théorique : 15
En exercice : 15
Présents : 8
Procuration : 2

Date de convocation
04/01/2022

Présents : LAVOREL Joëlle, SAXOD Mélanie, GUILLERMET Jérôme, JACQUET Brigitte, DECRUY Marie Hélène, DUBOUCHET Philippe, EXCOFFIER Lionel, LAUREAU Pierre,

Représentés :
DUPRAZ Philippe donne pouvoir à LAVOREL Joëlle,
MUGNIER Joseph donne pouvoir à DECRUY Marie-Hélène

Excusé(s) : KARATAS Aylin, EXCOFFIER Yves, GRABINSKI Damien, NOVO PEREZ Laurence, MARTINET Sylvain

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie Hélène

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que des bornages ont été effectués à Bellossy à l'occasion des travaux de réseau d'eau. Lors de ces bornages, L'emprise de la voirie du chemin du Vieux Bellossy a été modifiée et le nouveau tracé a nécessité d'empiéter sur une partie de parcelle A 1003, propriété de M ; GROS François.

Afin de régulariser cet empiètement, un arrêté individuel d'alignement n° A2021_124 a été pris et il a été convenu d'échanger la parcelle A 1243, d'une contenance de 52 m², issue de la parcelle A1003 contre d'autres terrains.

Un échange avec une bande de terrain le long de la RD 23 a été acté par délibération du conseil municipal D2019_040.

Aussi, du côté du chemin des batteuses, il s'avère que la voie fait un décroché dans la cour de la propriété GROS. Cet échange de terrains serait l'occasion de régulariser également ce décroché en cédant cette partie aux consorts GROS Louis et Guillaume.

Après discussion, la commune propose donc la régularisation suivante :

- GROS François cède à la commune la parcelle A 1243, issue de A 1003 d'une contenance de 52 m²
- La commune cède à GROS Lucette, GROS Guillaume et GROS Louis une bande de terrain de 52 m² le long de la RD 23
- La commune cède à GROS Guillaume et GROS Louis une bande de terrain d'environ 35 m² le long du chemin des batteuses

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté ainsi : 7 pour – 3 abstentions : LAUREAU Pierre – SAXOD Mélanie et DUBOUCHET Philippe

ACCEPTÉ les cessions définies ci-dessus, conformément aux plans annexés ci-joints.

PRÉCISE que l'acte authentique sera rédigé soit en la forme administrative, soit en la forme notariée et que tous les frais seront à la charge de la Commune.

DONNE tous pouvoirs à Mme le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires relatives à cette cession et à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

Fait à VERS, Le 12 janvier 2022

Le Maire, Joëlle LAVOREL

